

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 mars 2025

L'an 2025 et le 6 mars à 17h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 27 février 2025.

Date de la convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Délibération N° 06-03-2025 / N°43

Etaient présents les membres en exercice : 74

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 21

Membres votants : 100

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Christian Boucly, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Luc Delaporte, Benoit François, Jean-Louis Lebas, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel

Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémerly, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel ayant donné procuration à Lionel Cayet, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquet, Roland Descamps ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Cauvet

Titre de la délibération : Acquisition de parcelles sur la commune de Grincourt-les-Pas pour la réalisation de barrages de creuse dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de communes est actuellement engagée, dans un projet de réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement de type « barrage de creuse » sur la commune de Grincourt-les-Pas. Les parcelles suivantes sont concernées par le projet :

A 52 lieu dit « Le Fond Mulet », sur la commune de Grincourt-les-Pas, d'une surface totale de 2ha03a50ca, dans laquelle une emprise de 1a23ca propriété de Madame Thérèse DOYEN (usufruitière) et Madame Florence DOYEN (nue propriétaire) est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. JOURDEL.

A 53 lieu dit « Le Fond Mulet », sur la commune de Grincourt-les-Pas, d'une surface totale de 41a40ca, dans laquelle une emprise de 6a06ca propriété de Monsieur Daniel JOURDEL est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. JOURDEL.

A 54 lieu dit « Le Fond Mulet », sur la commune de Grincourt-les-Pas, d'une surface totale de 39a30ca, dans laquelle une emprise de 7a37ca propriété de Monsieur Hubert JOURDEL est nécessaire. Cette parcelle est exploitée par M. JOURDEL.

A 60 lieu dit « Les Fossés Equiniarts », sur la commune de Grincourt-les-Pas, d'une surface totale de 47a55ca, dans laquelle une emprise de 5a93ca propriété de Madame Marie PARADIS est nécessaire.

A 64 lieu dit « Les Fossés Equiniarts », sur la commune de Grincourt-les-Pas, d'une surface totale de 41a05ca, dans laquelle une emprise de 15a13ca propriété de Monsieur Jean-Paul FARDEL est nécessaire.

Des contacts ont été pris avec les propriétaires et les exploitants des parcelles mentionnées ci-dessus et chacun a donné son accord sur la cession des terrains au bénéfice de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Suite aux discussions engagées avec les propriétaires et les exploitants, les négociations aboutissent à fixer le prix d'acquisition des terrains au prix de 1,50 €/m² pour les propriétaires et 0,75 €/m² pour les exploitants soit :

Parcelle	Surface à acquérir (m ²)	Prix acquisition	Indemnité éviction
A 52	123	184,50 €	92,25 €
A 53	606	909,00 €	454,50 €
A 54	737	1105,50 €	552,75 €
A 60	593	889,50 €	444,75 €
A 64	1513	2269,50 €	1134,75 €
TOTAL	3572	5358,00 €	2679,00 €

Compte tenu du montant des acquisitions du parcellaire, l'avis des domaines n'est pas obligatoire.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 26 février 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser :

- l'acquisition des terrains référencés ci-dessus au prix de 1,50 €/m² pour les propriétaires et 0,75 €/m² pour les exploitants.
- Monsieur le Président à signer les promesses d'achat et les actes notariés d'acquisition ainsi que toutes les pièces nécessaires
- Monsieur le Président à signer tous les documents inhérents à cette acquisition


Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11/03/2025 et publication ou notification du 11/03/2025


